

Conditions générales d'affiliation, prise de licence et d'engagement aux compétitions auprès de la Fédération Française de Natation, en vigueur au 2 octobre 2018

Les présentes conditions générales d'affiliation, de prise de licence et d'engagements aux compétitions (CGAPE) auprès de la Fédération Française de Natation et ses annexes, régissent les conditions de paiement d'affiliation, des licences de tous leurs membres adhérents et des engagements aux compétitions par les associations sportives souhaitant s'affilier à la Fédération et ainsi participer aux activités sportives et institutionnelles organisées par l'association-loi 1901 reconnue d'utilité publique Fédération Française de Natation (FFN), dont le siège social est situé au 104 Rue Martre 92200 CLICHY-SUR-SEINE (n° TVA : FR 91 775 695 802 et n° SIRET : 775 695 802 00055), ci-après dénommée la « Fédération ».

L'affiliation des associations sportives, la prise de licences et les engagements aux compétitions auprès de la Fédération emportent une acceptation pleine et entière des présentes CG. En cas de contradiction entre les termes et conditions des CG et ceux prévus par le contrat de prestation conclu entre la FFN et la Société LemonWay, les dispositions des premières prévalent. Aucune disposition particulière ne peut prévaloir sur les CG en l'absence d'un accord préalable formel de la Fédération.

Définitions

Par « Fédération », nous entendons la Fédération Française de Natation telle que définie ci-avant ;

Par « Club », nous entendons tout club sportif (association-loi 1901) ayant une volonté de s'affilier qui utilise le site internet www.extranat.fr ;

Par « Affiliation », nous entendons la délivrance par la Fédération à une association sportive unisport ou à une section d'une association multisports du droit à la participation aux activités sportives et institutionnelles organisées par la Fédération ;

Par « Licence », nous entendons la délivrance par la Fédération à tous les membres adhérents d'une association sportive unisport ou d'une section d'une association multisports affiliée du droit à la participation aux activités sportives et institutionnelles organisées par la Fédération ; à cet égard, en cas de transfert d'un club vers un autre, la délivrance de la licence des Athlètes de Haut Niveau sera conditionnée au paiement par le club accueillant au club quitté d'un prix fixé aux Règlements financiers ;

Par « Engagement aux compétitions », nous entendons la notification par le club de la participation d'un adhérent aux compétitions organisées par la Fédération ;

Par « Prestataire de paiement en ligne », nous entendons la société LemonWay, S.A.S au capital de 860.232,53 €, immatriculée sous le numéro 500 486 915, domiciliée 14 rue de la Beaune, 93100 Montreuil.

Par le « Site », nous entendons le site internet www.extranat.fr

Article 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'affiliation des clubs, à la prise de licences de tous leurs membres adhérents et aux engagements aux compétitions.

Article 2. Formation définitive du Contrat

Sous conditions préalables d'avoir respecté la procédure d'affiliation fédérale (article 3 du Règlement intérieur fédéral) et les formalités d'obtention de la licence, l'affiliation, les licences des membres adhérents et les engagements aux compétitions sont réputées délivrées au club à la réception par la Fédération du paiement par le club du montant exact de son affiliation, des licences de tous ses membres adhérents et desdits engagements, en application des CG.

Article 3. Conditions de paiement

Les commandes sont payables comptant et sans escompte. La facture est remise au club dès réception du paiement exact.

Les prix de l'affiliation, de chaque licence et de chaque engagement aux compétitions indiqués sur le Site sont TTC.

Le paiement peut être effectué par virement bancaire (seulement pour les paiements supérieurs à 4500 euros) ou par carte bancaire (en ligne) .

Paiement par carte bancaire :

La sécurité des paiements est au cœur des préoccupations de la FFN, c'est pourquoi le procédé de cryptage SSL (Secure Socket Layer) a été adopté afin de protéger le plus efficacement toutes les données liées aux moyens de paiement.

Article 4. Prix

Le prix de chaque affiliation, de chaque Licence et de chaque engagement aux compétitions est indiqué en euros. Il s'entend toutes taxes comprises (TVA applicable en vigueur).

Pour rappel, les montants de chaque affiliation, de chaque licence et de chaque engagement aux compétitions sont disponibles aux Règlements financiers de la Fédération française de natation.

Article 5. Remboursement des licences

Le remboursement des affiliations, des licences et des engagements aux compétitions délivrés est exclu.

Article 6. Obligations de la Fédération

La Fédération est tenue :

- de délivrer, après paiement, à l'association sportive l'affiliation lui ouvrant droit sur une période déterminée à la participation aux activités sportives et institutionnelles organisées par la Fédération ; à cet égard, une attestation d'affiliation sera jointe à la facture remise au club conformément à l'article 3.
- de délivrer, après paiement, une licence aux membres adhérents d'une association sportive unisport ou d'une section d'une association multisports affiliée leur ouvrant droit à la participation aux activités sportives et institutionnelles organisées par la Fédération ; le récépissé de cette licence sera transmise au club par voie électronique, ce dernier étant chargé de la communiquer ensuite à chacun de ses adhérents-licenciés.
- D'accuser réception, après paiement, de l'engagement aux compétitions des membres adhérents de l'association sportive unisport ou d'une section d'une association multisports affiliée.

Article 7. Obligation du Club affilié et des licenciés

Le club affilié et ses adhérents-licenciés sont tenus de respecter les Statuts, Règlements Généraux ou Règlements particuliers des compétitions édictés par la Fédération Française de Natation.

Article 8. Données personnelles

Les données personnelles communiquées par le Club via le Site font l'objet d'un traitement informatique par la FFN afin d'assurer la gestion des commandes et de la relation client. La FFN est seule destinataire des données communiquées.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général pour la Protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), l'utilisateur du site bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. L'utilisateur peut exercer ses droits en s'adressant à la FFN par courrier postal à l'adresse suivante : service Licences de la FFN – 104 Rue Martre 92200 CLICHY-SUR-SEINE ou licences@ffnatation.fr.

Article 9. Réclamations

Les réclamations sont adressées à la Fédération à l'adresse suivante :

Fédération Française de Natation 104 Rue Martre 92200 CLICHY-SUR-SEINE

Article 10. Droit Applicable - Litige

La loi applicable aux affiliations, aux prises de licence et aux engagements aux compétitions est la loi française. Tout litige relatif à son exécution ou à son interprétation est soumis à la compétence exclusive des tribunaux français territorialement compétents.